



Le Mot du Maire

Le 27 juillet dernier, notre commune a été durement touchée par des orages ayant provoqué des pluies exceptionnelles en volume comme en intensité. Un mur soutenant la rue d'Argoules s'est effondré, provoquant l'affaissement de celle-ci. Par chance, personne n'a été blessé. Les dommages matériels sont néanmoins déjà hélas très conséquents. Certains valericains d'autres quartiers ont également été victimes d'inondations ou encore de chutes de branches dans leur propriété. L'entrepôt des sels a également été fragilisé (*risque de chute de pierres depuis les parties hautes de l'édifice*) et un périmètre de sécurité a dû être instauré. Afin d'améliorer la prise en charge des dommages par les assureurs, nous avons décidé de constituer un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Tous ceux qui ont eu à déplorer des sinistres pendant ces épisodes pluvieux sont priés de se signaler en mairie (cf article page 2). Cela nous permettra d'étayer le dossier que nous avons d'ores et déjà déposé. Les travaux de restauration de la rue d'Argoules seront réalisés dans les meilleurs délais. Pendant cette période, hormis les riverains, merci de respecter l'interdiction de circuler (*piétons et automobiles*) mise en place. Un risque d'affaissement plus important de la chaussée est réel, notamment à l'aplomb de l'effondrement initial.

Stéphane Haussoulier
Maire de Saint-Valery-sur-Somme

Président de la Communauté de Communes de la baie de Somme Sud

ACTU

Point sur les prochains chantiers qui commenceront en septembre :



Quai Courbet et Quai Jeanne d'Arc:
Réalisés en béton désactivé avec des granulats issus du traitement de galets (Produits par la société Silmer de Cayeux), les travaux permettront la réfection totale de la chaussée. Les bordures réalisées en pavé viendront



délimiter l'espace de la chaussée et les accotements. Une nouvelle gestion du profil de la voie permettra de rejeter les eaux pluviales directement vers la Somme en évitant le problème de flaques que nous rencontrons actuellement. La contre allée sera supprimée au profit d'un espace vert englobant les arbres. Les accès des riverains seront bien entendus restitués en béton désactivé.

Rue de l'Echaux et rue du comte Robert:
ces deux rues recevront le même traitement que celui de la rue du puits salé.

Les riverains seront invités, par courrier, à participer, en septembre, à une réunion de concertation avant travaux.

2ème cimetière : Les allées secondaires seront traitées en enrobé clair.



SOMMAIRE

Page 2 :

Ø Orages du 27 juillet dernier: dépôt d'un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Page 3 :

Ø la dernière séance : les principales décisions de la séance de Conseil Municipal du 26 juin 2013

Page 4:

Ø Votre agenda du 15 août au 15 septembre 2013

Date, horaire, lieu	Evènements
Jusqu'au 24 août, Parvis de la Chapelle St Pierre, Théâtre de marionnettes	Sur réservation uniquement : ateliers avec et autour de la marionnette, de 10h00 à 12h00 du mardi au samedi. Tarifs : 6 euros par enfant à partir de 6 ans. Renseignements et réservations au Théâtre de marionnettes au 03.22.60.02.41.
Du 4 au 18 août, de 14h à 18h, au Cachot de la Porte de Nevers	Exposition des créations autour du tissage de Joëlle Escoffier. Renseignements : service culturel : 03.22.60.39.29.
Du 5 au 25 août, Parvis de la Chapelle St Pierre, Théâtre de marionnettes	« La belle et la bête », spectacle tout public à partir de 3 ans, tous les jours sauf le lundi à 14h30 pour les groupes et à 17h00 pour les familles. Tarif : 4.50 euros par personne. Renseignements et réservations au 03.22.60.02.41.
Les 6, 13 et 20 août, à 21h, dans la cour de la Mairie	Les Diablogues de Roland Dubillard par la Troupe Solilès. Courtes pièces de théâtre. Entrée: 15 et 10 euros. Renseignements et réservations : 06.38.61.50.36
15, 16, 22 et 23 août, à 21h, dans la cour de la Mairie	Tartuffe de Molière par la Troupe Solilès. Comédie théâtrale. Entrée payante 15 et 10 euros. Renseignements et réservations : 06.38.61.50.36
Jeudi 15 août, à 16h, Eglise St Martin	Audition de l'Assommoir, Voix et Orgue, organisée par Les Amis de l'Orgue de l'Eglise. Entrée libre, quête au profit des travaux de l'orgue. Renseignements : Les Amis de l'Orgue de l'Eglise : 06.87.21.02.44 ou sur http://amis-des-orgues-saint-valery-sur-somme.over-blog.com/
Les vendredis 16 et 23 août, de 17h à 21h00, quai Courbet	Nocturnes Valericaines : marchés de terroir et de l'artisanat. Renseignements : service culturel : 03.22.60.39.29.
Samedi 17 août, de 8h00 à 18h au Casino	Bourse toutes collections organisée par l'AVAPA. Renseignements : Mme Désiré : 03.22.60.81.48.
Samedi 17 août, à partir de 9h, stade	Tournoi de football senior. Renseignements : Monsieur Delahaye : 03.22.60.60.47.
Samedi 17 août, de 18h à 20h, Parvis du Tribunal de Commerce	Festival en Baie de Somme. Concert du groupe « Dixieland Combo ». Jazz New-Orléans. Renseignements : service culturel : 03.22.60.39.29.
Samedi 17 août, à 20h30, Eglise St Martin	Concert Voix et Orgue, Ensemble « Voce di Dona » organisé par Les Amis de l'Orgue de l'Eglise. Entrée libre. Renseignements au 06.87.21.02.44
Dimanche 18 août, au centre d'accueil	Les 25 ans des Soirées du Mardi. Renseignements au centre d'accueil : 03.22.26.90.62 sur www.fluxvalericain.fr
Les mardis 20 et 27 août, de 18h à 22h au centre d'accueil	Les Soirées du mardi. Programme des soirées et renseignements au 03.22.26.90.62, ou sur www.fluxvalericain.fr
Mercredi 21 août, à 20h30, Eglise St Martin	Concert d'Orgue organisé par Les Amis de l'Orgue de l'Eglise. Geoffrey Chesnier, organiste titulaire. Entrée libre. Renseignements au 06.87.21.02.44
Samedi 24 août, à 20h30, Eglise St Martin	Concert 3 trompettes et orgue organisé par Les Amis de l'Orgue de l'Eglise. Entrée libre. Renseignements : Les Amis de l'Orgue de l'Eglise : 06.87.21.02.44 ou sur http://amis-des-orgues-saint-valery-sur-somme.over-blog.com/
Samedi 24 août, de 18h à 20h, Parvis du Tribunal de Commerce	Festival en Baie de Somme. Concert du groupe « Les arts maniacs ». Reprises de variétés internationales ! Renseignements : service culturel : 03.22.60.39.29
Dimanche 25 août, à partir de 10h, au Soleil Levant	Concours de pétanque organisé par l'ASTV et la Falaise aux Moineaux. Renseignements : Monsieur Bocquet : 06.80.04.57.17
Du 29 août au 05 septembre, de 11h à 19h au Tribunal	Exposition « à l'ombre des maux » de François Mouillard. Vernissage le 31 août à 18h00. Renseignements : François Mouillard : 06.15.13.42.49.
Samedi 31 août, dimanche 1er et lundi 2 septembre, Quartier de l'Abbaye	Fête St Fiacre. Plus de détails dans l'encadré ci-contre
Du dimanche 1er au jeudi 12 septembre, à l'Herbarium	Exposition de poteries et de céramiques de Christine Loriaux. Renseignements : Herbarium : 03.22.26.69.37
Du 2 au 8 septembre, de 9h30 à 19h00, au Cachot	Exposition de Monsieur Lohé Régis : « La campagne en miniature ». Démonstration et travail sur place « Le Forgeron » Renseignements : Monsieur Lohé : 03.22.30.29.87.
Samedi 7 septembre, de 14h à 18h, au Casino, sur la Place des Pilotes et au Tribunal de Commerce	Forum des Associations et des Loisirs. Renseignements : service culturel : 03.22.60.39.29. Le même jour, de 9h à 18h portes ouvertes de l'association de modelisme 80230, 310 rue de Neuville—Renseignements : Monsieur Coulombel : 03.22.30.24.14.
Samedi 14 septembre de 16h à 18h à l'ombre des Tours Guillaume	« Les Baieslodies d'automne » : concert du quintette de cuivres Métal 5 à l'ombre des Tours Guillaume. Evènement phare de la rentrée destiné à mettre à l'honneur les espaces verts et fleuris de la ville de St Valery-sur-Somme qui a obtenu sa 4 ^{ème} Fleur en 2013. A cette occasion, l'art se met au vert, laissez-vous surprendre ! Renseignements : service culturel : 03.22.60.39.29
Samedi 14 septembre, à 20h30, salle basse du Casino	Ciné concert « la mémoire et la mer » Renseignements : Pays des Trois Vallées : 03.22.25.07.33
Samedi 14 septembre et dimanche 15 septembre	Les Journées Européennes du Patrimoine. Renseignements : service culturel : 03.22.60.39.29 et www.saint-valery-sur-somme.fr

Fête St Fiacre

Samedi 31 août

15h : ouverture de la Fête
16h : Festival International de musiques en Baie de Somme : défilé quartier de l'Abbaye. Attractions foraines, friterie, buvette. En soirée : animation musicale et bal gratuit.

Dimanche 1er septembre :

De 8h à 19h : Brocante de l'Abbaye, entre les Tours Guillaume et la Chapelle des marins
12h : apéritif en compagnie des Sapeurs-Pompiers/ 16h : concert de l'harmonie de Mons-Boubert/ 17h30 : défilé et concert de la Clique des Sapeurs-Pompiers de St Valery/Somme
18h30 : apéritif concert attractions foraines, friterie, buvette, animation musicale, bal gratuit, soirée.

Lundi 2 septembre :

11h : messe à la Chapelle des marins à la mémoire des défunts du quartier et en l'honneur de Saint Fiacre/12h apéritif dansant/19h : tirage des grilles. Attractions foraines, friterie, buvette, animation musicale, bal gratuit, soirée. Renseignements : M.Tellier : 06.77.57.20.95.

Ciné concert « la mémoire et la mer »

Dans le cadre du projet de « collecte, sauvegarde et valorisation des films d'archives privées de Picardie maritime » porté par l'Atelier 142 et le Pays des Trois Vallées, ont été collectées des archives que les habitants ont bien voulu confier à l'association. De ces images, l'équipe Archipop a tiré un montage de 30 minutes qui illustre bien l'esprit de territoire du littoral. Ce fut ensuite une rencontre magique entre des images, souvent bouleversantes, de notre mémoire collective et les quarante-cinq musiciens de l'Harmonie « Les amis de Cayeux ».

Venez partager cette aventure musicale composée par Lionel Rivière et orchestrée par Robert Gillard.

Dossier du mois : demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Le 27 juillet dernier, la commune a été victime d'importants orages, accompagnés de pluies diluviennes qui ont causé de nombreux sinistres et inondations. Le plus important dommage est survenu dans la rue d'Argoules. Suite à l'effondrement d'un mur la soutenant, la voie s'est affaissée. Elle est aujourd'hui interdite à la circulation. Les expertises sont actuellement en cours, et d'importants travaux seront nécessaires pour sa remise en état.

Cet effondrement a impliqué le relogement de deux habitants, qui ont vu leurs habitations inondées. Nos meilleures pensées de soutien vont vers eux.

Le réseau pluvial dimensionné pour des pluviométries pourtant fortes mais moins extraordinaires que celle-ci (et surtout moins rapides) n'a parfois pas été en mesure de collecter volume et intensité d'eau, certaines caves ou parcelles ont également été inondées. Des branches d'arbres sont également tombées endommageant des clôtures.

La commune a décidé de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture. Afin d'étayer ce dossier, nous remercions tous les sinistrés de bien vouloir se faire connaître en mairie. Une copie des courriers adressés à vos assureurs, ou encore un descriptif sommaire des difficultés rencontrées nous serait fort utile dans le cadre du montage de ce dossier. L'illustration de vos déclarations par des photos est également souhaitable.

Ces documents sont à adresser à la mairie ou par mail à l'adresse suivante: mairie@saint-valery-sur-somme.fr. Pour faciliter la collecte et le classement des informations, merci de préciser en objet : « dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ». Nous vous en remercions par avance.

La notion de « catastrophe naturelle »

Une catastrophe naturelle est un événement (inondation, sécheresse, tremblement de terre, avalanche...) qui, par l'ampleur et le coût des dégâts causés par les seules forces de la nature, revêt un caractère catastrophique.

Les effets des catastrophes naturelles sont donc susceptibles d'être couverts par une indemnisation au titre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle s'ils ne sont pas garantis par les règles classiques d'assurance, et s'ils sont provoqués par des événements naturels.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle: quelle procédure et quelle utilité?

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle doit être sollicitée, par la commune, auprès de la préfecture. Le dossier établi par la ville fait ensuite l'objet d'une instruction par les différents services de l'Etat. Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu, un arrêté interministériel est alors publié au journal officiel (*cf. le schéma explicatif ci-dessous*). Dans les 3 mois, les sinistrés bénéficient alors d'un traitement particulier et notamment d'une amélioration de leurs garanties: si le dommage n'est pas couvert par votre assurance, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle vous permet parfois d'être tout de même indemnisé. Renseignez vous dès à présent auprès de vos assureurs.

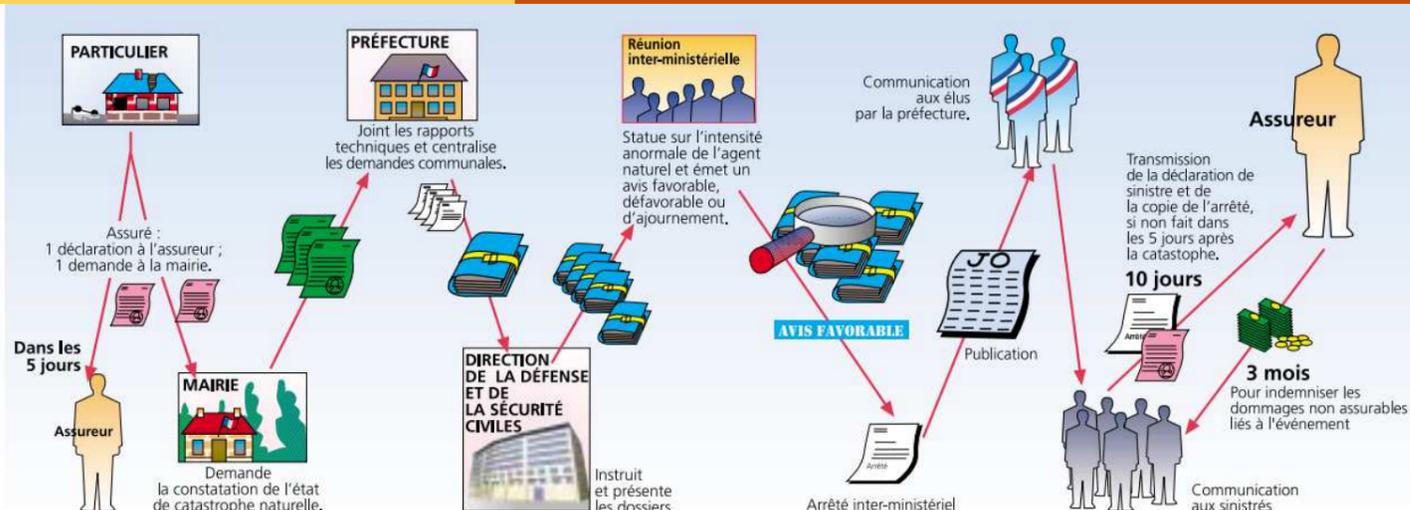


Schéma de la procédure d'indemnisation dans les cas de catastrophes naturelles

La dernière séance

Vos élus se sont réunis le 26 juin dernier. Les principales décisions prises sont les suivantes:

Finances

- Des subventions de fonctionnement au bénéfice des associations locales ont été accordées. Le détail des sommes attribuées est consultable sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante: <http://saint-valery-sur-somme.fr/comptes-rendus-des-conseils-municipaux.php>

- Des financements seront sollicités auprès du centre national pour le développement du sport, afin de mener à bien le projet de réhabilitation des locaux du stade. Ces équipements ne sont plus conformes aux normes actuelles, leur état général est des plus vétustes. Les premiers chiffrages laissent apparaître un coût d'objectif maximal de l'opération (réhabilitation des locaux, mise en accessibilité et réappropriation des terrains) de 631.620 € HT.

- La commune accepte de se porter garante des emprunts contractés par la Société Immobilière de Picardie, en vue de la construction de 22 logements locatifs dans le quartier des champs verts.

Marchés publics

Le marché de travaux pour la construction du fructicetum, jardin de santé au pied des remparts de l'herbarium, a été attribué à des sociétés locales : Tellier Paysages et Cactus Espaces verts. Montant du marché 156.274,68 euros. Les travaux commenceront en septembre.

Création du centre hospitalier intercommunal de la baie de Somme



A la demande de l'agence régionale de santé, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le projet de fusion des établissements hospitaliers de Rue et de Saint-Valery. Les établissements sont gérés depuis de nombreuses années par une direction commune. Celle-ci a permis de développer des synergies et coopérations, mais la séparation juridique actuelle serait encore un frein à la mise en œuvre d'un projet médical commun. Les activités sanitaires, qui nécessitent une permanence et une continuité médicales spécifiques sont regroupées à St Valery, en optimisant les équipements, l'offre médico sociale du site de Rue sera renforcée par la capacité globale d'hébergement médicalisé qui augmentera à terme. Les personnes prises en charge actuellement dans chacun des établissements pourront y rester. En ce qui concerne la gestion sociale, l'agence régionale de santé précise que les effectifs de personnel ne seront pas impactés par la fusion et que le projet ne prévoit aucune mobilité contrainte des agents. La fusion devrait favoriser une diversification des opportunités de carrières. La fusion doit encore permettre de simplifier la gestion courante exercée aujourd'hui au sein des deux établissements (gestion administrative, financière, des ressources humaines, de la logistique ou encore des instances). Le Conseil Municipal a approuvé ce projet de fusion des établissements hospitaliers et la création du centre hospitalier intercommunal de la baie de Somme, sous réserve de la pleine et entière adhésion des agents hospitaliers au projet.

Patrimoine



Entrepôt des sels : une première tranche de travaux urgents va être entreprise à compter de septembre. Montant des travaux (honoraires de maîtrise d'œuvre et travaux) 90.900 euros HT. S'agissant d'un immeuble classé monument historique, la participation de l'Etat va être sollicitée à hauteur de 40%.



Casino: Il est décidé de mener des études plus approfondies afin de réfléchir à la rénovation de cette salle, à sa valorisation, sa modernisation et à sa mise en accessibilité. La salle du bas du casino est une salle de cinéma qui a gardé toute son authenticité, mais qui

mériterait d'être remise aux normes actuelles (acoustique, accès, matériel de projection, régie son etc.). Afin de pouvoir approfondir l'ensemble de ces questions, une consultation sera lancée afin de désigner un architecte pour la réalisation d'études préalables (*faisabilité, scénarii d'aménagements, fonctionnement des circulations au regard de l'accessibilité, mise aux normes des locaux, et esquisse de la réhabilitation etc.*)

Port de plaisance

Des travaux de sécurité sont à entreprendre dans le port de plaisance: remplacement d'un dizaine de pieux, rehausse des autres, remise en peinture de l'ensemble, suppression des points lumineux et repose de dispositifs éclairant sur les pontons. Le tout est estimé à – frais de maîtrise d'œuvre inclus – 220.000 euros HT. Pour le financement de ces travaux, l'association souhaiterait que la ville souscrive un emprunt sur 15 ans dont elle rembourserait l'annuité. Hors la convention liant la ville et l'association pour la gestion du port arrive à échéance dans 4 ans. La commune souhaite que l'association précise la destination de ses avoirs générés par l'exploitation d'un bien public, sachant qu'il ne paraîtrait pas déraisonnable que ces avoirs puissent servir à financer des travaux d'amélioration ou d'entretien qui aurait éventuellement pu être tout à fait réalisés auparavant. Les problèmes de sécurité impliquent que l'on se réserve la possibilité de les contraindre à les engager.

Divers

- Les anciens lampadaires de Ribeuville seront revendus aux communes de Pendé et Ochancourt (70 euros par lampadaires)
 - Le contrat de délégation de service public pour la gestion du camping municipal va être renouvelé pour 10 ans. La commune reste propriétaire du camping. L'actuel exploitant y a fait d'importants investissements. Ce camping avec piscine est aujourd'hui classé 5 étoiles (contre 2 quand il était en gestion communale)
 - La commune décide de faire appel à la fédération départementale d'Electricité, qui propose contre une adhésion modique, (0,5 euro par habitant) de faire bénéficier les communes qui le souhaitent de l'aide de spécialistes pour entreprendre des économies d'énergie (conseil en énergie partagé). Il est décidé de consacrer chaque année un budget pour l'amélioration énergétique des installations et bâtiments communaux.

Le compte rendu intégral de la séance du Conseil Municipal est téléchargeable sur le site: www.saint-valery-sur-somme.fr